Image not found or type unknown

Part de pension suite a separation de corps

Par **NOELLA**, le **06/08/2008** à **19:56**

Bonjour,

Je suis séparée de corps depuis 20 ans. Mon mari est en retraite cette année.
Personnellement, âgée de 59 ans, je n'ai pas mon compte d'années et en travaillant même jusqu'à 65 ans, je n'aurai qu'une très petite retraite.Mon mari qui était cadre bénéficie d'une situation nettement meilleure.
Je viens de découvrir sur le net que je pourrais peut-être prétendre à une partie de la pension octroyée à mon ancien conjoint.
Pourrais-je faire cette demande à 60 ans? Est-ce toujours possible dans le contexte actuel et quelles démarches puis-je faire?
Je vous remercie bien pour ces informations.

N

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés